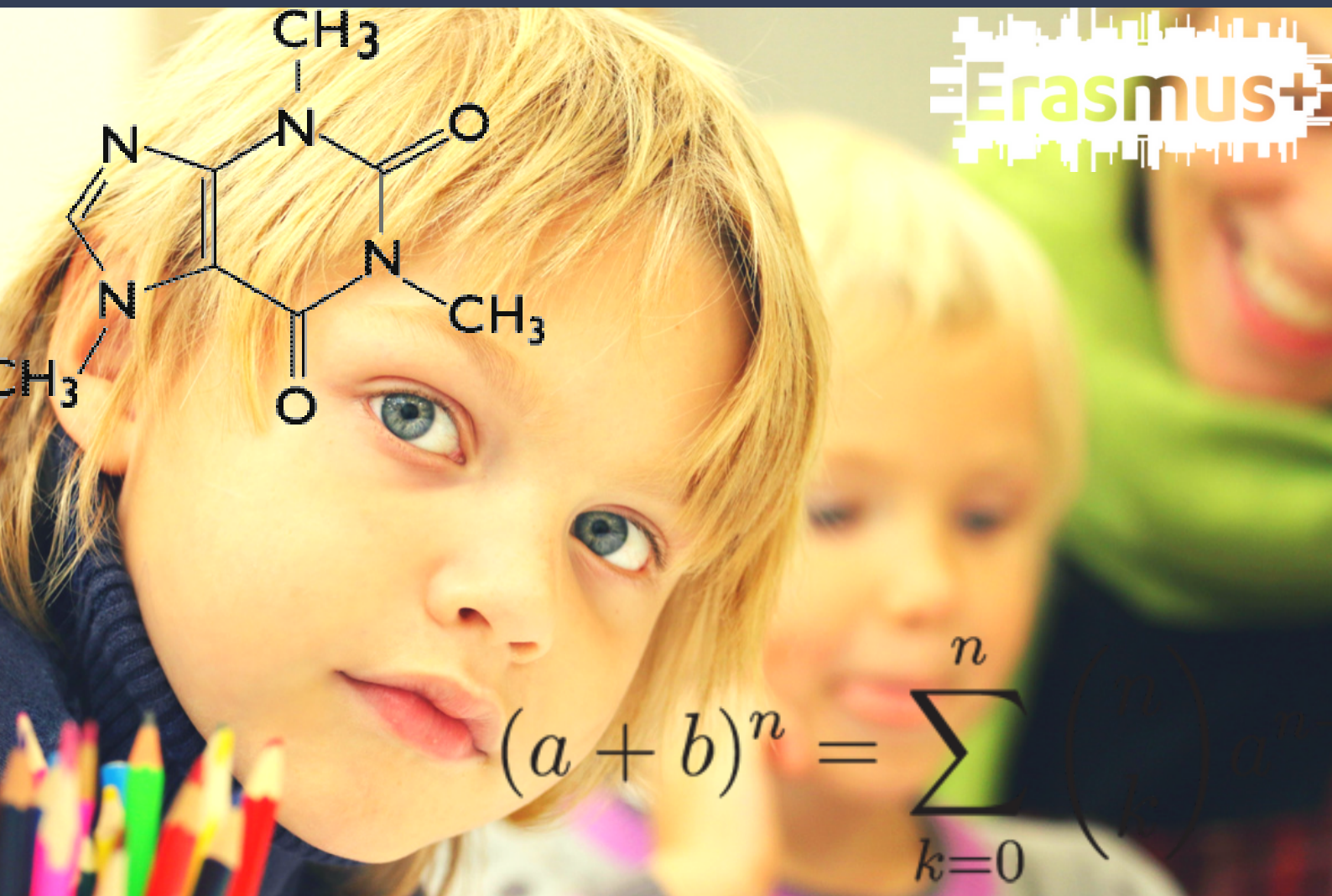


Erasmus+

New!

PARTENARIATS D'ÉCHANGES SCOLAIRES

Des échanges plus simples entre écoles en EUROPE



Erasmus+ propose aux écoles une nouvelle action à partir de 2018: « Partenariats d'échanges scolaires » .

Plus simple elle se base uniquement sur la mobilité que ce soit des élèves ou des personnels. Cette action est aussi possible entre deux écoles uniquement!



Un partenariat pour des échanges scolaires Erasmus + : pour quoi faire ?

Les partenariats pour des échanges scolaires Erasmus + sont des projets entre établissements scolaires européens (avec au minimum un établissement d'un autre pays participant). Ils permettent aux équipes éducatives et aux élèves de travailler ensemble sur un projet commun et de se rencontrer pour des échanges mutuellement enrichissants.

Activités possibles :

- Échanges de courte durée de groupes d'élèves (de 3 jours à 2 mois)
- Mobilités d'étude de longue durée pour les élèves (de 2 à 12 mois)
- Organisation d'événements conjoints de formation du personnel (de 3 jours à 2 mois)

Les partenariats d'échanges scolaires Erasmus + sont aussi un moyen efficace de compléter les politiques en matière de :

- inclusion des personnes en situation de handicap dans la société
- lutte contre le décrochage scolaire et la prévention de l'illettrisme
- développement des compétences : compétences transversales et compétences-clés

Qui peut participer ?

Cette action est uniquement ouverte aux écoles.

Taille du partenariat

Le partenariat peut comporter de 2 à 6 écoles partenaires

Durée des projets

Les projets peuvent aller de 1 à 2 années ou de 1 à 3 années pour les projets comprenant de la mobilité de longue durée des élèves.

Budget

L'ensemble du partenariat peut recevoir jusqu'à 99.000€/an et une école peut recevoir jusqu'à 16.500€/an.

+ d'infos: www.erasmusplus-fr.be

Une question? [partenariat\(at\)aef-europe.be](mailto:partenariat(at)aef-europe.be) ou +32 2 542 62 74